ULTIMATE CUP SERIES – LE CASTELLET – 23 AU 26 AVRIL 2026

From	The Stewards	**Date**	26/04/2026
To	GRAFF	**Time**	01:43
Grid	European Endurance Prototype Cup		

DECISION N° 19

Les commissaires sportifs ont reçu une réclamation de GRAFF et ont entendu le Team Manager de la voiture #57. La réclamation du concurrent est recevable. À cet égard, le collège des commissaires sportifs décide de ce qui suit :

N° - Concurrent / *N° - Competitor*	57 – GRAFF
Session	Course / *Race*
Time	23 :50
Infraction / *Infringement*	Articles 4.12 et 4.13 du règlement sportif EEPC 2026 / *Articles 4.12 and 4.13 of the EEPC 2026 Sporting Regulations*
Decision	Les obligations réglementaires impossibles à respecter sont annulées. Aucun concurrent n'est pénalisé. Le classement est figé le tour précèdent l'interruption de la course (cad le déploiement du drapeau rouge). Les points sont attribués intégralement. Au regard de la recevabilité de la réclamation, la caution de 700 € est restituée au concurrent.
Reason	L'arrêt de la course est juridiquement et sportivement justifié par une défaillance majeure des infrastructures officielles, rendant impossible la poursuite de l'épreuve dans des conditions équitables.

Arnaud VERCAUTEREN FFSA 27751 Chairman	Arthur PELOSI FFSA 342134 International Steward	Alain MARGUET FFSA 126268 ASN Steward

Received by the Competitor:

Signature .....

Time 18h54 **Date** 26/04/2026

Copy to: The Competitor
The Race Director
The Clerk of the Course
The Secretary of the Meeting
The Press Delegate
The Timekeepers
The Official Notice Board
The Technical Delegate